



POLITIQUE DE VOTE

Préambule

Conformément à la réglementation en vigueur, SAINT OLIVE et Cie établit la présente politique de vote afin de présenter les conditions dans lesquelles elle entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus par les OPC dont elle assure la gestion.

I. Modalités d'exercice des droits de vote

SAINT OLIVE et Cie exerce les droits de vote attachés aux actions détenues par les OPC qu'elle gère, y compris en cas de délégation de gestion financière, à l'occasion de l'assemblée générale des dix émetteurs dont l'encours cumulé est le plus important au 31/12/n-1.

Au-delà, SAINT OLIVE et Cie considère que la position ne justifie pas un exercice systématique des droits de vote rattachés aux titres détenus par les OPC dont elle assure la gestion.

Toutefois, SAINT OLIVE et Cie ne considère pas cette règle comme étant absolue en se réservant la possibilité de participer aux assemblées générales de toute société émettrice quelle que soit sa pondération dès lors que les résolutions soumises au vote lui paraissent importantes.

Les droits de vote sont principalement exercés par correspondance. A titre dérogatoire et exceptionnel, le droit de vote peut être exercé par une participation physique aux assemblées générales d'actionnaires.

II. Principes de vote

SAINT OLIVE et Cie est attentive aux propositions élaborées par l'AFG en matière de gouvernance d'entreprise sans pour autant partager systématiquement toutes les positions formulées.

En tout état de cause, SAINT OLIVE et Cie s'assure, lors de l'exercice de ses droits de vote, toute résolution et le vote sera effectué dans le meilleur intérêt des porteurs et actionnaires des OPC gérés par la société de gestion.

III. Conflits d'intérêts

SAINT OLIVE et Cie établit et maintient opérationnelle une procédure de prévention et de gestion des conflits d'intérêts.

Le RCCI de SAINT OLIVE et Cie veille au contrôle de ce dispositif et s'assure du respect du règlement déontologique par tous les collaborateurs.

IV. Rapports et communication

Un rapport relatif à l'exercice des droits de vote est rédigé annuellement.

SAINT OLIVE et Cie tient à la disposition, de tout porteur ou actionnaire d'OPC dont elle assure la gestion, la présente politique de vote ainsi que le rapport annuel relatif à l'exercice des droits de vote.

Ces documents sont disponibles sur simple demande au siège social de SAINT OLIVE et Cie.